



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID : 081-200034056-20250617-D2025_57-DE



Séance du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - MMES FADDI - RABOU - MM BARBERA - BAZART - COMBET (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - LAROCHE - MAURIES (Suppléant) - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - LENCOU - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme RABOU.

Mme FRASSIN a donné pouvoir à Mme KAZIMIERCZAK.

Mme BONNASSIEUX a donné pouvoir à M. BARDOU.

N° 2025/57

Objet : Services techniques : Approbation du contrat de location à conclure avec la société Loca Jen et du contrat de régie publicitaire à conclure avec la SARL Trafic Communication pour un véhicule type Peugeot E-Partner pour une durée de 3 ans

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la fin de la période de location à titre gratuit du véhicule Partner électrique. Ce véhicule a été loué gratuitement pour une période de 6 ans et a permis aux agents des services techniques de circuler quotidiennement sur les 28 communes du territoire, notamment pour la réalisation des contrôles du SPANC.

Il précise aussi tout l'intérêt qu'aurait la CCLPA de renouveler cette opération que ce soit en terme d'image, afin de disposer dans son parc de véhicule d'un véhicule électrique, ou financièrement puisque ce véhicule est gratuit pour la CCLPA (hors coût carte grise).

Pour ce faire, Monsieur le Président présente la proposition de la société Trafic Communication qui prévoit la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule utilitaire électrique (Type Peugeot E-Partner) pendant une période de 3 ans. La société se finance par le biais de la publicité apposée sur le véhicule. La CCLPA aura à sa charge le coût de l'assurance et de la carte grise.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approver la signature du contrat de location à conclure avec la société Loca Jen et la signature du contrat de régie publicitaire à conclure avec la SARL Trafic Communication pour un véhicule type Peugeot E-Partner pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le contrat de location du véhicule utilitaire électrique (Type Peugeot E-Partner) à conclure avec la société Loca Jen pour une durée de 3 ans,
- approuve le contrat de régie publicitaire à conclure avec la SARL Trafic Communication pour le véhicule type Peugeot E-Partner pour une durée de 3 ans,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2025,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les contrats détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Michel COLOMBIER

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.